

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 5 JUILLET 2021

à 18 H 30

Centre des Congrès d'Épinal - Salle de Conférences

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 EPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 5 juillet 2021 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Epinal - Salle de Conférences
7, avenue de Saint Dié - 88000 Epinal

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Epinal - 7, avenue de Saint Dié à Epinal, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-neuf juin deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot (*sortie points n°19 et 22*), Y. Villemin (*sorti point n°22*), C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, E. Garion, P. Nardin (*sorti point 21*), C. Bertrand, D. Bourquin, E. Del Génini, F. Drevet, T. Gaillot, D. Lagarde, B. Marquis, D. Mathis, C. Paillard, MC. Serieys.

Excusés : Mesdames et Messieurs V. Marcot (*points n°19 et 22*), Y. Villemin (*point n°22*), P. Boeuf (pouvoir à Monsieur C. Haxaire), P. Nardin (*point 21*), A. Laurent (pouvoir à Monsieur R. Alémani), C. Marchal (pouvoir à Monsieur P. Hauller), P. Remy.

Absent : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DULOT a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du lundi 19 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - Acquisition d'une parcelle Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée AO 820 d'une superficie de 717 m² sise Zone d'Activité Inova 3000 à Capavenir Vosges, appartenant à la Commune, au tarif de 8 € HT / m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - Acquisition d'une parcelle Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 1.200 m² à provenir de la parcelle cadastrée AL 1339 sise Zone d'Activité Inova 3000 appartenant à la Commune, au tarif de 8 € HT / m².

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - Cession d'une parcelle Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AO 820 d'une surface de 717 m², sise Commune de Capavenir Vosges, Zone Inova 3000, au tarif de 12 € HT / m², au profit de la Société Wismer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Cession d'une parcelle Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise d'environ 1.200 m² à provenir de la parcelle cadastrée AL 1339, sise Commune de Capavenir Vosges, Zone Inova 3000, au tarif de 12 € HT / m² au profit de la Société Polydécoupe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Cession d'une parcelle Zone Jeanne d'Arc à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise de 1.786 m² à provenir de la parcelle cadastrée AK 192, sise Commune de Golbey, Zone de Jeanne d'Arc, au tarif de 25 € HT / m² au profit de la Société ASR.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Cession d'une parcelle Zone Jeanne d'Arc à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise de 1.005 m² à provenir de la parcelle cadastrée AK 192, sise Commune de Golbey, Zone de Jeanne d'Arc, au tarif de 25 € HT / m² au profit de l'EURL Grandemange.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - Cession d'une parcelle Zone de Maximont à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise de 2.500 m² à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sise Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 40 € HT / m² au profit de la Société D2M.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Cession d'une parcelle Zone de Maximont Bas à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise de 4.000 m² à provenir de la parcelle cadastrée BC 282, sise Commune de Golbey, Zone de Maximont Bas, au tarif de 35 € HT / m² au profit de la Société LBS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Cession d'une parcelle Zone de La Voivre à Épinal

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée BW 245 d'une surface de 2.871 m², sise Commune d'Épinal, Zone de La Voivre, au tarif de 65 € HT / m² au profit de Docteur Charlotte FAUCHER-PIERRAT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10 - Cession d'une parcelle Zone de La Voivre à Épinal

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée BW 270 d'une surface de 833 m², sise Commune d'Épinal, Zone de La Voivre, au tarif de 65 € HT / m² au profit de la Société In Extenso.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

11 - Cession d'une parcelle Zone de Reffye à Épinal

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AH 551 d'une surface de 1.291 m², sis Commune d'Épinal, Zone de Reffye, au tarif de 25 € hors taxe par mètre carré, au profit de MC AMENAGEMENT.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Cession d'une parcelle Zone de Les Forges

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée A 2668 d'une surface de 13.912 m², sise Commune de Les Forges, au tarif de 0,20 € HT / m² au profit de la Société Honoré.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13 - Cession d'une parcelle Zone de La Cobrelle à Chavelot

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise d'environ 1.200 m² à provenir la voirie communautaire « Rue de la Cobrelle », sise Commune de Chavelot, Zone de La Cobrelle, au tarif de 5 € HT / m² au profit de la Société MGE. Cette voirie fera l'objet d'un déclassement du domaine public.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14 - Cession d'une parcelle Zone de Chamagne à Charmes

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise de 2.768 m² à provenir la parcelle cadastrée BI 307, sise Commune de Charmes, Zone de Chamagne, au tarif de 12 € HT / m² au profit de la Société MSI.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

15 - Cession d'une parcelle Zone de Chamagne à Charmes

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une emprise de 7.595 m² à provenir la parcelle cadastrée BI 307, sise Commune de Charmes, Zone de Chamagne, au tarif de 12 € HT / m² au profit de la Société SCEI.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

16 - Marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Le Bureau Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Société Engie Cofely, l'avenant n° 10 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments intercommunaux de la Communauté d'Agglomération d'Épinal relatif à l'actualisation du montant des prestations.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

17 - Groupement de commande pour des travaux d'aménagement des rues Henri Nicolas et Blériot à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune de Golbey, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement des rues Henri Nicolas et Blériot sur la Commune de GOLBEY.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaire : M. Didier MATHIS
(Uxegney)

Suppléante : Mme Marie-Christine SERIEYS (Epinal)

18 - Garanties d'emprunt à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal

Le Bureau Communautaire a approuvé les garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération d'Épinal à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal pour quatre prêts :

18/1 - Pour le financement de l'opération de Construction de 4 logements situés rue de Longchamp à Jeuxy pour un montant de 350.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18/2 - Pour le financement de l'opération de réhabilitation de 42 logements situés rue des Cités Tschupp à Epinal pour un montant de 618.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18/3 - Pour le financement de l'opération de construction de 8 logements situés rue de Mirecourt à Uxegney pour un montant de 798.500 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18/4 - Pour le financement de l'opération de réfection du foyer étudiant situé rue de Cendrillon à Epinal pour un montant de 200.000 € auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 - Pôle Eco Ter Vosges Alimentation

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec le Pôle Eco Ter Vosges Alimentation, la convention d'objectifs et de moyens et a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 60.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Véronique MARCOT a quitté la séance

20 - Concours d'idée à la création d'entreprise

Le Bureau Communautaire a approuvé le lancement du concours d'idée à la création d'entreprises 2021 et a approuvé son règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - Contribution 2021 au Groupement d'Intérêt Public Sillon Lorrain

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement d'une contribution de 28.660 € au « GIP Sillon Lorrain » au titre de l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Patrick NARDIN a quitté la séance

22 - Vosges Télévision Images Plus

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement annuelle de la subvention de fonctionnement au profit de Vosges Télévision Images Plus pour un montant de 300.000 € pour l'exercice 2021 et a approuvé à cet effet la convention d'objectifs pluriannuels correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
*Madame Véronique MARCOT et
Monsieur Yannick VILLEMIN ont
quitté la séance*

23 - Convention d'objectifs avec l'Association Atelier d'Image Plus

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2021 avec l'Association Atelier d'Images Plus pour le versement d'une subvention d'un montant de 32.000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24 - Secteur Val de Vôge - Séance de cinéma pour les classes du réseau éducatif rural

Le Bureau Communautaire a approuvé le remboursement des factures des séances de cinéma - Ciné Vôge à destination des classes du réseau d'écoles du Val de Vôge à la Commune de La Vôge les Bains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25 - Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants

Le Bureau Communautaire a approuvé le nouveau règlement de fonctionnement harmonisé des Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants gérés en régie par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - Archivage itinérant du Centre de Gestion des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la convention d'adhésion au service d'archivage itinérant du Centre de Gestion des Vosges afin de permettre à ce service de traiter les archives de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - Contribution au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges pour un montant de 9 100 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 - Contribution à l'EPTB Meurthe Madon

Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la cotisation 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au profit de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon pour un montant de 2.998 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - Cadre indemnitaire

Le Bureau Communautaire a complété le régime indemnitaire de la Communauté d'Agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 - Questions diverses**30-1 - Point d'étape sur le projet de territoire**

Monsieur Yannick VILLEMIN informe les membres du Bureau Communautaire que la date pressentie pour le séminaire d'échange avec les élus dans le cadre de la démarche de finalisation du Projet de Territoire sera le samedi 25 septembre 2021.

30-2 - Comité de pilotage Cit'Ergie

Madame Stéphanie POIRIER informe les membres du Bureau Communautaire que le prochain Comité de Pilotage Cit'Ergie aura lieu lundi 6 septembre 2021 à 17h au centre des congrès.

Golbey, le 6 juillet 2021,
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Heinrich', written over a faint grid.

Michel HEINRICH